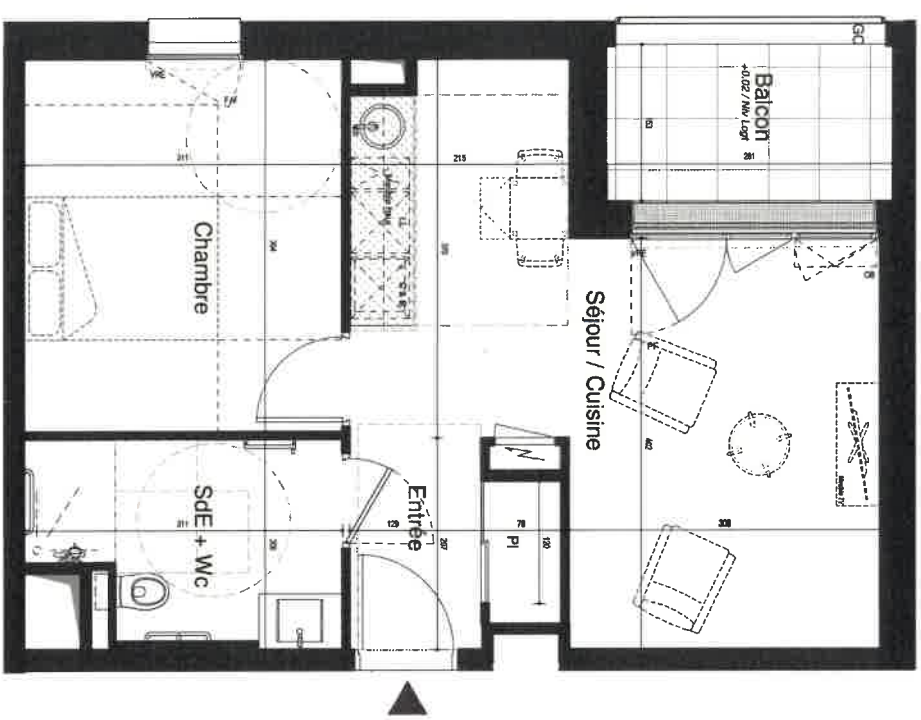
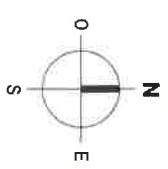


# PLAN DE VENTE

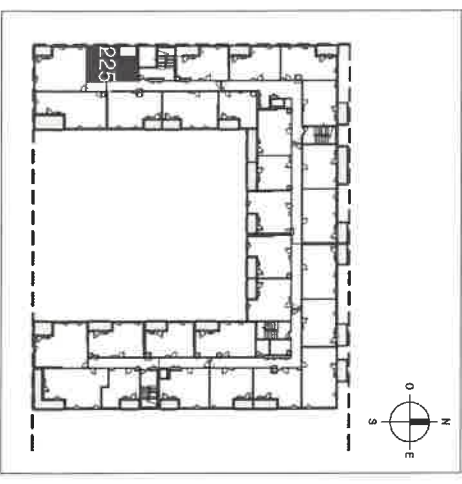


Niveau	Logement	Type
R+2	225	T2

PIECES	SURFACES
Entrée + Pl	3.75 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	20.01 m <sup>2</sup>
Chambre	11.32 m <sup>2</sup>
SdE + Wc	5.53 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>40.61 m<sup>2</sup></b>
Balcon	4.30 m <sup>2</sup>



T2 - 225



Localisation

### Légende

- Entrée principale du logement
- Taxeau électrique
- Chaudière
- Emploiement lave-vaisselle
- Emploiement lave-linge
- Emploiement réfrigérateur
- Emploiement cuisine
- Piscard
- Ferrasse
- Poids lèndre
- Oscillo-battant
- Voler roulant
- Voler roulant électrique
- Ferrasse à allège vitre fixe
- Gard-corps
- Stèle serville
- Solite et leur piédroit
- Gaine technique
- Caléchoke

Date de Mise à jour : 23/09/2021

Plan 1: Ce plan est établi en vertu de la loi de 1974, de manière à permettre de connaître les caractéristiques descriptives de l'ouvrage. Il est établi par le constructeur. Il ne constitue pas un contrat. Le plan est établi en vertu de la loi de 1974, de manière à permettre de connaître les caractéristiques descriptives de l'ouvrage. Il est établi par le constructeur. Il ne constitue pas un contrat. Le plan est établi en vertu de la loi de 1974, de manière à permettre de connaître les caractéristiques descriptives de l'ouvrage. Il est établi par le constructeur. Il ne constitue pas un contrat.